

Conditions d'utilisation de l'Internet

Section	Politique publique	Diffusion	Public
Approbation du conseil	23 novembre 2006	Champ d'application	Public
Mise en application	23 novembre 2006	Personne-ressource	Gérant ou gérante de succursale, Directeur ou directrice
Révision	Novembre 2009, 17 mars 2022		
Mise en application	19 avril 2022		
Politiques, procédures et lignes directrices connexes			
Formulaires connexes			

La bibliothèque fournit un accès public à l'Internet dans toutes les succursales de la bibliothèque dans le cadre de sa mission d'offrir à tous les usagers des ressources informatives, éducatives, récréatives et culturelles.

Service d'Internet

Les gens peuvent accéder à l'Internet à n'importe quelle succursale au moyen de l'Internet sans fil (WiFi) de la bibliothèque, d'un ordinateur public ou d'un autre appareil de la bibliothèque. Une carte de membre de la bibliothèque est requise pour utiliser les ordinateurs publics. Des limites de temps quotidiennes sur les ordinateurs publics et les autres appareils de la bibliothèque peuvent être appliquées pour assurer un accès équitable.

Le contenu sur Internet peut être de nature controversée ou inappropriée. La bibliothèque ne censure pas l'accès au contenu ou ne protège pas les usagers contre les informations qu'ils pourraient trouver offensantes. Toutefois, certains contenus comme du texte ou des images graphiques qui pourraient être raisonnablement interprétés comme étant obscènes ou pornographiques sont inappropriés pour être visionnés dans un espace public. L'utilisation inappropriée des appareils de la bibliothèque et de l'Internet ou du WiFi de la bibliothèque pourrait mener à la suspension ou à la perte des privilèges.

Ce ne sont pas tous les sites Internet qui fournissent des informations fiables, complètes, adaptées en fonction de l'âge ou actuelles. C'est à l'utilisateur de déterminer la valeur de l'information trouvée.

Conditions d'utilisation de l'Internet

Les usagers sont responsables de leurs activités et doivent utiliser les appareils et la connexion Internet de la bibliothèque à leurs propres risques.

Le parent ou le tuteur légal qui a signé la carte de membre de la bibliothèque d'un enfant est responsable de superviser l'accès de cet enfant à la technologie de la bibliothèque et à l'Internet.

En accédant à l'Internet au moyen du WiFi de la bibliothèque, d'un ordinateur public ou de tout autre appareil de la bibliothèque, les usagers acceptent :

- d'être pleinement responsables de leurs actions,
- d'utiliser ces services de manière légale et respectueuse,
- d'utiliser ces services à leurs propres risques.

Les usagers qui ne respectent pas ces conditions pourraient perdre leurs privilèges d'Internet.